

Acte publié le 27.09.2023

5. Institutions et vie politique
5.4 Délégation de fonctions

N°945-2023

ARRETE DU MAIRE

**Autorisant Madame Anne-Laure MALBRANCHE (ex SIMON)
A exercer la fonction d'officier de l'Etat civil**

Le Maire

VU l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Locales,
VU l'arrêté n°353-2023 portant délégation de fonction à Mme MALBRANCHE (ex SIMON) du 20
avril 2023

Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le samedi 30 septembre 2023.

ARRETE

Article 1 – Madame Anne-Laure MALBRANCHE (ex SIMON), conseillère municipale,
sera déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'Etat civil, le
samedi 30 septembre 2023.

Article 2 – A ce titre, Madame Anne-Laure MALBRANCHE (ex SIMON) procédera à la
célébration des mariages prévus le samedi 30 septembre 2023.

Article 3 – Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée et sa
transmission à Monsieur le Sous-Préfet de BERNAY.

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera :

- Annexée au registre de l'Etat Civil de la commune de PONT-AUDEMER,
- Adressée à Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'EVREUX,
- Remise à l'intéressé.

PONT-AUDEMER, le 27 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint

Christophe CANTELOUP,
En charge du Personnel, des Sports,
de la Jeunesse et des Affaires
Générales.

